



**Direction Générale des
Services**

Direction des Territoires de l'Action Sociale

DTAS-Service Coordination des Territoires

Affaire suivie par : E. Martinez
Poste:

2012-CG-4-3523

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 13 avril 2012

CONTRATS SOCIAUX DE TERRITOIRE DE BOIS D'ARCY ET FONTENAY LE FLEURY

Politique sectorielle : Action Sociale	
Secteur d'intervention : RMI	
Programme : Politique de la Ville	
Données financières :	CP 2012
Montant actualisé :	2 420 000 euros
Montant déjà engagé :	645 097 euros
Montant disponible :	1 774 903 euros
Montant réservé pour ce rapport :	7 418 euros
Politique sectorielle : Action Sociale	
Secteur d'intervention : Famille et Enfance	
Programme : Prévention Générale	
Données financières :	CP 2012
Montant actualisé :	2 657 155 euros
Montant déjà engagé :	158 300 euros
Montant disponible :	2 498 855 euros
Montant réservé pour ce rapport :	9 270 euros

Dans le cadre de la politique en faveur d'un département équilibré et attractif, approbation des contrats sociaux de territoire de Bois d'Arcy et de Fontenay le Fleury pour la période 2012-2014.

Les programmes d'actions se déclinent autour des axes suivants :

- Bois d'Arcy : Favoriser la communication autour de l'enfant ; Soutenir les parents et encourager les collégiens à être acteurs de leurs projets; Favoriser la transmission des savoirs autour de l'alimentation et l'accès aux droits ; Développer la connaissance des professionnels de l'action médico-sociale.

- Fontenay le Fleury : Développer des actions partenariales pour rompre l'isolement des familles ; Créer et développer des actions d'information et de sensibilisation innovantes sur l'accès et le maintien dans le logement ; Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en voie d'exclusion.

Par délibération en date du 3 février 2012, l'Assemblée Départementale a approuvé les nouvelles modalités des contrats sociaux de territoire, outils de contractualisation proposés à l'ensemble des communes pour constituer les 9 projets de territoires.

En effet, afin de conférer une meilleure lisibilité externe de l'ambition du département pour la conduite de ses missions d'action sociale et médico-sociale, et considérant le partenariat particulier développé ou initié par cette démarche, les modalités de contractualisation de la politique de solidarité ont été harmonisées.

Depuis 2007, 14 contrats de territoire ont été adoptés touchant ainsi la population de 21 communes du département soit 268 149 Yvelinois

Après les contrats sociaux de territoire de Maule et des Mureaux, adoptés en mars dernier, je vous propose, pour la période 2012-2014, les contrats sociaux de territoire de Bois d'Arcy et de Fontenay le Fleury.

Contrat social de territoire de Bois d'Arcy :

Pour cette commune, quatre axes prioritaires ont été définis suite au diagnostic local partagé joint en annexe :

- Favoriser la communication autour de l'enfant;
- Soutenir les parents et encourager les collégiens à être acteurs de leurs projets ;
- Favoriser la transmission des savoirs autour de l'alimentation et l'accès aux droits ;
- Développer la connaissance des professionnels de l'action médico-sociale.

Les modalités opérationnelles de ces objectifs sont déclinées dans un plan d'actions sur la période 2012 à 2014 (4 actions) :

- Fiche action 1 : Animation d'un groupe de futurs parents autour de la naissance
- Fiche action 2 : Programme d'accompagnement et de valorisation des jeunes de 14 à 16 ans
- Fiche action 3 : Du lien social par l'éveil culinaire
- Fiche action 4 : L'action sociale sur la Ville

Le coût global du contrat de Bois d'Arcy pour les 3 années s'élève à 64 013 €.

Le montant de la participation du Département au titre du contrat est la suivante :

- **2012 : 11 593 €** dont 9 270 € au titre de la prévention générale
- **2013 : 10 893 €** dont 9 270 € au titre de la prévention générale
- **2014 : 11 193 €** dont 9 270 € au titre de la prévention générale

Soit un total de 33 679 € de participation départementale, représentant 52,6 % du coût des actions.

Les directeurs de missions ont validé le programme d'actions lors du comité du 5 décembre 2011.

Contrat social de territoire de Fontenay le Fleury :

Pour cette commune, trois axes prioritaires ont été définis suite au diagnostic local partagé joint en annexe :

- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en voie d'exclusion ;
- Créer et développer des actions d'information et de sensibilisation innovantes sur l'accès et le maintien dans le logement ;
- Développer des actions partenariales pour rompre l'isolement des familles.

Les modalités opérationnelles de ces objectifs sont déclinées dans un plan d'actions sur la période 2012 à 2014 (4 actions) :

- Fiche action 1 : Favoriser l'écomobilité des demandeurs d'emploi
- Fiche action 2 : Développer l'information sur la maîtrise d'énergie
- Fiche action 3 : Informer sur l'accès aux droits par la création et la diffusion de plaquettes relatives à l'obligation alimentaire, aide juridictionnelle, transport, logement.
- Fiche action 4 : Remobiliser des personnes en exclusion sociale par une activité d'autoproduction potagère.

Le coût global du contrat de Fontenay le Fleury pour les 3 années s'élève à 28 550 €

Le montant de la participation du Département au titre du contrat est la suivante :

- **2012 : 5 095 €**
- **2013 : 4 590 €**
- **2014 : 4 590€**

Soit un total de 14 275 € de participation départementale, représentant 50% du coût des actions.

Les directeurs de missions ont validé le programme d'actions lors du comité du 5 décembre 2011.

Si vous en êtes d'accord je vous propose d'approuver les termes de la délibération suivante :